

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt trois, le un février à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 51
DATE DE LA CONVOCATION	25/01/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	08/02/2023

OBJET :

Etat annuel des indemnités des élus

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Christian PAPUT, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, M. Guy BONNARDEL procuration à M. Christian HUBAUD

Absent(s) :

M. Thierry PLETAN, M. Cédryc AUGUSTE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nicole MAGALLON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles applicables aux collectivités et à leurs groupements parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cet état doit présenter les indemnités de toute nature que perçoivent les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en tant qu'élus local :

- en tant qu' élu en leur sein ;
- au sein de tout syndicat mixte composé de communes et d'EPCI ou exclusivement d'EPCI, de tout syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public, pôle métropolitain et pôle d'équilibre territorial et rural ;
- au sein de sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'obligation d'établir un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Communautaire,

Décision :

Il est proposé, après avis de la Commission Développement Économique, Finances, Ressources Humaines réunie le 19 janvier 2023 :

- **Article unique** : de prendre acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus locaux qui lui a été présenté.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

- CONTRE : 2

Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Vice-président



Jean-Baptiste AILLAUD

Le Secrétaire de Séance



Nicole MAGALLON

Transmis en Préfecture le : - 9 FEV. 2023

Affiché ou publié le : - 9 FEV 2023

Etat des indemnités des élus

Année 2022

Civilité	Nom	Prénom	Déclaration montant annuel élu intercommunal	Formation	Frais de déplacement
Madame	MAGALLON	Nicole	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	AILLAUD	Jean-Baptiste	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	ALLEC	Patrick	9 117,96 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	AYACHE	Serge	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	CADO	Christian	9 117,96 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	COSTORIER	Rémi	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	ODDOU	Rémy	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	GAY-PARA	Michel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	NEBON	Claude	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	GRIMAUD	Roger	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	LONG	Bernard	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	LAMBOGLIA	Carole	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	GAILLARD	Mélodie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	PLETAN	Thierry	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	DUGELAY	Denis	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	PARA-AUBERT	Monique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	BOREL	Daniel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	ARNAUD	Jean-Michel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	LABBÉ	Sylvie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	LAZARO	Marie-Christine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	PAPUT	Christian	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	LEDIEU	Annie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	CORTESE	Benjamin	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	JOUBERT	Claudie	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Madame	ALLIX	Laurence	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	LOUCHE	Frédéric	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	DIDIER	Roger	28 493,70 €	0,00 €	0,00 €
Madame	GRENIER	Maryvonne	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	PAUCHON	Olivier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	LESBROS	Rolande	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	MAZET	Jérôme	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Madame	ROUGON	Paskale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	BROCHIER	Jean-Louis	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Madame	ASSO	Catherine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	AUGUSTE	Cédryc	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	FOREST	Solène	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	GALLAND	Daniel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Madame	EYRAUD YAGOUB	Zoubida	9 117,96 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	MARTIN	Jean-Pierre	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Madame	BOUCHARDY	Martine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	MEDILI	Vincent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	DUSSERRE	Françoise	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	BOUTRON	Claude	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Madame	MOSTACHI	Ginette	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	PHILIP	Pierre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	RAPIN	Chantal	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	REYNIER	Joël	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Madame	BERNERD	Françoise	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	GAZIGUIAN	Richard	9 117,96 €	0,00 €	0,00 €
Madame	KUENTZ	Charlotte	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	PIERREL	Christophe	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	DAVID	Isabelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	GARCIN	Eric	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	BUTZBACH	Pimprenelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	ALLEMAND	Marie-José	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	CHENAVIER	Gérald	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	COMBE	Hervé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	HUBAUD	Christian	18 235,98 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	BONNARDEL	Guy	0,00 €	0,00 €	0,00 €